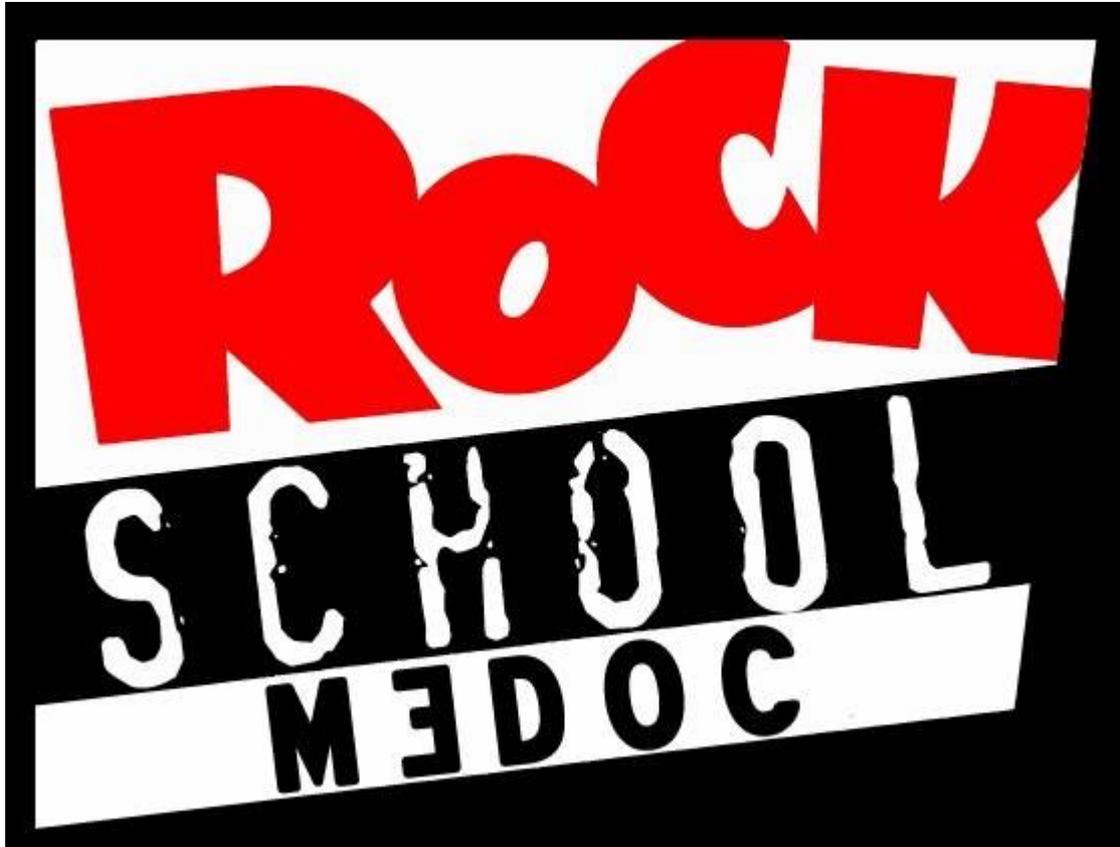


# PROTOCOLE SANITAIRE

Janvier 2021



## CONTEXTE

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 et du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble de la structure, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de l'établissement.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et

réglementaires en vigueur. Il est destiné aux adhérents, à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et du conseil d'administration et des partenaires de l'association.

La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre ces différentes parties.

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour leur activité culturelle. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à la RSM en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne se rendront pas dans les locaux de la RSM. Ils en informent l'équipe pédagogique et plus particulièrement l'intervenant.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs des élèves ne sont pas autorisés à attendre leur proche à l'intérieur du bâtiment. Si besoin, l'accès des accompagnateurs au bâtiment se limite au strict nécessaire et se fait après nettoyage ou désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

## Les règles de distanciation physique

Une distance est respectée entre chaque élève d'au moins 1,50 mètres suivant les instruments, y compris pour les petits ensembles. Pour les instruments à vent, la distance radiale est d'1,5 mètres conformément aux récentes études parues sur ce sujet, dont l'avis HCSP du 27 mai 2020 sur les mesures barrières et la distanciation physique dans les espaces culturels.

La distance entre l'enseignant et les musiciens est d'au moins 1,5 mètre pendant les répétitions. Le port du masque est obligatoire.

A chaque fois que cela est possible, la Rock School Médoc privilégiera le travail en espaces ouverts en respectant les jauges de la même façon que dans les espaces clos. Le port du masque est obligatoire.

Le chant choral étant une pratique artistique à risque, une vigilance accrue doit être apportée pour particulièrement les personnes de plus de 65 ans et fragiles.

Port du masque transparent obligatoire pour l'enseignant / chef de chœur, ainsi que le respect d'une distance plus grande, de 3 à 5 mètres.

Pour les ensembles vocaux, la distance radiale entre chaque chanteur est de 2 mètres, en ligne.

# L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, sont appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage est soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique est envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les élèves de moins de 11 ans.

Le lavage ou la désinfection des mains est réalisé, a minima :

- A l'arrivée de l'école.
- Au départ de l'école.
- Si les instruments sont réglés par l'enseignant avant et après.

## Le port du masque

Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

La Rock School Médoc met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein de ses locaux des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les locaux de l'école.

Pour les élèves :

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves de plus de 6 ans, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. La RSM se dotera en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des salles de musiques :

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de musiques ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées avant l'arrivée du premier élève, pendant les interours (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Pendant les interours la RSM prévoit le renforcement des temps de nettoyage / désinfection et la diffusion de règles avant et après l'utilisation de matériel ou d'espace et des points de contacts les plus fréquemment touchés par les élèves et personnels (désinfection des poignées, boutons, pupitre, chaise et d'autres objets avec lesquels les salariés peuvent être en contact ...)

Le matériel manutentionné est, dans la mesure du possible, stocké 24 heures avant d'être réutilisé. Par ailleurs les matériels manipulés plusieurs fois par jour font l'objet d'un nettoyage régulier après chaque manipulation.

Pour les instruments non partagés, les élèves sont responsables du nettoyage de leur matériel. Les moyens nécessaires à ce nettoyage spécifique sont mis à disposition par la RSM pour les instruments utilisés dans ses locaux.

Pour les claviers et les instruments partagés, un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument est effectué et le nettoyage des touches avant et après son utilisation.

Les partitions sont à usage personnel autant que possible. Sinon elles sont plastifiées et désinfectées après chaque utilisation.

En cas d'utilisation de documents papier ou cartonnés qui ne soient pas à usage exclusif de chaque élève ou participant, ou en l'absence de désinfection des documents plastifiés, les partitions sont déposées sous pli dans un casier durant minimum 24 heures pour les documents papier et 72 heures pour les autres.

Si une personne est chargée de tourner les pages d'une partition, elle est particulièrement sensibilisée au risque biologique et respecter scrupuleusement les mesures barrières.

L'utilisation de micros à main est soumise à un nettoyage avant de changer de mains. Une protection adéquate (bonnette à usage unique par exemple) est également placée sur l'embout. Le lavage des mains effectué avant et après l'utilisation. L'équipement des élèves se fait par une personne qui porte un masque et des gants à usage unique pour chaque élève à équiper.

## La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, la Rock School Médoc établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel :

L'ensemble de l'équipe est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation est adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.

Les parents :

Ils sont informés clairement :

- Des conditions de fonctionnement de la RSM et de l'évolution des mesures prises ;
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne vienne à la Rock School Médoc : la température doit être strictement inférieure à 38°C ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ; de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.

Les élèves :

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

**Pour le bien de tous, l'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.**